

Etude « Synthèse et recommandations sur les technologies de surveillance des activités humaines dans les aires marines protégées et gérées du Pacifique », 2018

Dans le cadre du projet *Pacific Biodiversity Blue Belt*, cofinancé par la Commission européenne (programme BEST 2.0), coordonné par le Programme Régional Océanien pour l'Environnement (PROE), en partenariat avec l'Agence française pour la biodiversité (AFB), une étude a été réalisée à destination des gestionnaires afin de proposer un outil d'aide à la décision relative à l'utilisation de technologies de surveillance des activités humaines dans les aires marines protégées/gérées. Le projet *Pacific Biodiversity Blue Belt* a permis de coordonner des activités régionales et territoriales en apportant un soutien financier aux Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) du Pacifique insulaire dans le but de conserver l'environnement marin, notamment via l'accompagnement dans la mise en œuvre et la gestion intégrée d'aires marines protégées.

Les 4 PTOM du Pacifique insulaire : la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna et Pitcairn, sont caractérisés par de vastes espaces maritimes faisant l'objet d'usages et activités de nature hétérogène. Ils sont donc associés à d'importants enjeux socio-économiques et de développement durable, mais l'étendue et la fragmentation de leurs aires marines protégées/gérées rendent plus difficile la surveillance des activités humaines. La recherche de solutions technologiques innovantes et adaptées aux contextes locaux et régionaux répond alors à un besoin d'informations et de gestion.

Destinée aux gestionnaires, cette étude a été commanditée par l'Agence française pour la biodiversité (AFB) en 2018 et réalisée par un groupement d'experts réunissant les trois sociétés Ginger-Soproner, Bluecham et Dexen. Une synthèse des contextes, des activités maritimes et des dispositifs actuels de surveillance est proposée. Elle est enrichie d'une revue complète des technologies de 2018 adaptées à la surveillance et au suivi des activités anthropiques en mer. Un outil d'aide à la sélection de solutions technologiques est ensuite présenté, fondé sur une approche multicritères répondant aux besoins exprimés par les gestionnaires. Ce travail détaille une série de cas d'études permettant d'illustrer les possibles besoins de surveillance en réponse aux divers enjeux identifiés.

Les résultats de ce travail ont été partagés dans le cadre d'un atelier dédié à la surveillance et à la gestion des aires marines protégées/gérée à Nouméa les 10 et 11 juillet 2018. L'atelier a permis de présenter un état des lieux des activités du projet Blue Belt dans son ensemble, d'informer sur les technologies de surveillance et, enfin, de faire tester l'outil d'aide à la sélection de solutions technologiques. En plus de gestionnaires de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna, des représentants des Îles Cook étaient présents dans le cadre de l'accord de jumelage avec la Nouvelle Calédonie pour un partage de compétences et d'expériences en vue d'une meilleure gestion. Le succès de cet atelier souligne l'intérêt des résultats de l'étude pour aider d'autres gestionnaires confrontés aux mêmes enjeux de surveillance.